



Ministère chargé de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 28/09/2017	Dossier complet le : 28/09/2017	N° d'enregistrement : 2017-005538

### 1. Intitulé du projet

Extension du centre commercial de Nîmes Cap Costières - ZAC du Mas de Vignoles  
Commune de Nîmes - Département du Gard

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Lionel GOIFFON, Direction Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

RCS / SIRET

4 2 8 2 6 9 8 5 6 0 0 0 2 0

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Le projet porte sur une extension d'environ 14 000 m <sup>2</sup> de surface de plancher du centre commercial de Nîmes Cap Costières sur un terrain de 18.6 ha. Au-dessus de cette extension, un parking silo de 2 niveaux sera réalisé permettant d'une part de recréer les places supprimées et d'autre part de créer de nouvelles places de stationnement dans le respect des besoins engendrés par l'extension. Des ombrières photovoltaïques seront installées au dernier niveau de stationnement.
41° Aires de stationnement ouvertes au public	

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le foncier, d'une contenance de 18,6 ha au sein de la ZAC du Mas de Vignoles à Nîmes (30), est actuellement aménagé avec un centre commercial et des places de stationnement. L'extension d'une surface d'environ 14 000 m<sup>2</sup> du centre commercial viendra être édifiée sur une partie des places de stationnement.

Le RdC intégrera environ 17 boutiques et 4 moyennes surfaces.

Les R+1 et R+2 constitueront deux niveaux de parking silo au-dessus de cette extension afin de compenser celles supprimées par le projet et de créer de nouvelles places suivant le besoin de l'extension.

Des ombrières photovoltaïques seront installées au dernier niveau de stationnement.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Idéalement située, la ZAC du Mas de Vignoles se trouve dans une zone présentant une excellente accessibilité, à l'intersection des autoroutes A9 et A54 et à proximité immédiate du péage autoroutier Nîmes centre. Cette zone d'activités constitue un pôle économique structurant véritable vitrine à l'entrée de la ville.

Ce parc commercial majeur à Nîmes abrite des activités commerciales de grandes et moyennes importances et des activités tertiaires que le projet vise à compléter pour conforter son statut de centre commercial régional. En outre, le projet vise la certification environnementale internationale "BREEAM" (British Research Establishment Environmental Assessment Method) avec :

- le choix d'une intégration maximale du bâtiment dans son environnement urbain et végétal;
- la mise en oeuvre d'un chantier vert;
- la réalisation d'un bâtiment au niveau énergétique 25% plus efficace que la réglementation thermique des bâtiments de commerce;
- des exigences techniques précises et performantes pour les locataires.

Tout au long du projet, les prescriptions techniques et environnementales sont suivies par un "BREEAM Assessor" qui réalise un rapport d'audit détaillant les critères du référentiel mis en oeuvre avec des preuves écrites, graphiques et photographiques.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

L'extension développera une surface de plancher totale d'environ 14 000 m<sup>2</sup> : environ 13 400 m<sup>2</sup> pour le RdC, et respectivement 400 et 200 m<sup>2</sup> environ pour le R+1 et R+2.

Les façades du centre commercial seront constituées d'un bardage double peau et d'une trame de lames métalliques ajourées s'étendant sur les niveaux supérieurs, permettant la ventilation du parking R+1 et R+2 (le R+2 étant par ailleurs "ouvert").

De larges parties vitrées équiperont les restaurants et des protections solaires type métal tissé seront installées.

La surface d'espaces verts supplémentaires sera d'environ 680 m<sup>2</sup>.

Une charte de chantier vert sera à respecter par les entreprises du projet. Celle-ci vise à limiter les pollutions de sol et de l'air, de trier les déchets de chantier et de limiter les nuisances en direction du voisinage. Dans ce cadre, un responsable environnemental du chantier est nommé afin de veiller au bon déroulement du chantier (propreté, gestion des déchets de chantier, prise en compte des réclamations, contrôle du chantier sur les aspects environnementaux).

Les travaux prévus pour la construction de cette extension se dérouleront sur une période prévisionnelle d'environ 18 mois.

La certification BREEAM impose un suivi de chantier approfondi.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Cette extension est destinée à accueillir des activités de types commerces (moyennes surfaces, boutiques, mail...) et de restauration. L'effectif du personnel du centre commercial devrait passer de 900 à 1 200 personnes environ avec ces aménagements.

L'extension sera composée de 2 niveaux de parking aux R+1 et R+2, abritant 816 places de stationnement, dont 12 emplacements par niveau sont réservés aux handicapés.

Le projet ne crée pas de nouvelle surface imperméabilisée et la gestion des eaux pluviales s'intégrera au fonctionnement existant du site : les eaux pluviales de l'extension seront renvoyées au réseau existant, étant donné qu'il n'y a pas de création de surfaces imperméabilisées dans le cadre du projet.

L'éclairage extérieur du site sera conçu de façon à ne pas créer de nuisances pour le voisinage, le fonctionnement des éclairages sera coordonné avec les horaires d'ouverture du site par des horloges et avec la lumière du jour par des lumandars. Une attention particulière sera apportée à l'incidence des éclairages nocturnes; l'objectif étant de limiter les nuisances potentielles à la faune locale.

Le projet du parking intégrera des places covoiturage et sera pré-équipé pour accueillir des aires de recharges en extérieur pour véhicules électriques afin de favoriser les modes de transport alternatifs.

Les équipements techniques du projet seront reliés à une GTC, ce qui permettra d'assurer un suivi et une réduction des consommations en énergie en phase d'exploitation.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis aux procédures de Permis de construire et CDAC.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site	≈ 18,6 ha
Emprise au sol de l'extension projetée	≈ 14 104 m <sup>2</sup>
Surface de plancher de l'extension	≈ 14 010 m <sup>2</sup>
Surface totale des espaces verts créée par le projet	≈ 680 m <sup>2</sup>
Places de parking créées dans le cadre du projet (avant déduction des places existantes supprimées)	≈ 816 places
Évolution de la capacité globale du parc de stationnement du centre	≈ + 194 places

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

ZAC du Mas de Vignoles  
 200, Avenue du Docteur Claude  
 Baillet  
 30 900 NIMES

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 43° 8' 1" 03" \_68 Lat. 4 \_° 36' 03" \_38

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
 Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non   
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Permis de construire arrêté le 04/09/2001 pour la construction d'un Centre Commercial dans la ZAC de Cap Costières.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone naturelle la plus proche est une ZNIEFF type I située à 1.3 km du projet, il s'agit de la ZNIEFF "Plaines de Caissargues et Aubord".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transport terrestre de l'Etat (PPBE 2ème échéance) approuvé le 06 juillet 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Commune couverte par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) approuvé le 28 février 2012 et modifié en juillet 2014. La commune n'est pas couverte par un PPRT.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'historique du site ne révèle aucun usage industriel, ni aucune activité pouvant générer une pollution du sol.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, le site Natura 2000 le plus proche est situé à près de 2 km. Il s'agit du site référence FR9112015 - Costières Nîmoises.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La démolition du parking engendrera des déchets traités ex situ (bitume). La construction engendrera un apport de matériaux de construction sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux nobles (types GNT, etc.) sous l'emprise exclusive du dallage. Des études seront menées pour réutiliser sur site le plus possible les matériaux issus de la démolition du parking pour minimiser l'apport de terres.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne comporte pas et est relativement éloigné d'espaces naturels remarquables. Le terrain est actuellement un parking, sans habitat présent et déconnecté des corridors écologiques locaux. Le site a donc une faible valeur écologique. Dans le cadre de la conception, un écologue pourra être mandaté afin de réaliser des préconisations pour l'amélioration du biotope.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au titre du PPRI communal, le projet se situe en zone : " Zmv, Zgb et Zrpn = zones spécifiques ZAC ". Au titre du Plan de prévention du bruit, le projet se situe à moins de 50m de l'autoroute A9.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension est prévue sur un parking bitumé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) approuvé le 28 février 2012 et modifié le 04/07/2014. La côte du projet sera calée au-dessus de celle des plus hautes eaux conformément au PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une tour aérofrigoriférante est exploitée sur le site actuel mais le projet n'y sera pas raccordé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déplacements et trafic seront induits par le projet une fois réalisé, toutefois, ils seront d'une faible incidence au regard des activités commerciales déjà présentes dans la ZAC. Ce point étant traité dans le cadre de la CDAC.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet générera des nuisances durant la phase travaux. Une charte de chantier à faible impact sera élaborée et intégrera des prescriptions appropriées (horaires de chantier, mesures in situ, préconisations sur les matériels et engins,...). L'activité future de l'extension n'est pas de nature à engendrer des nuisances sonores supplémentaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les restaurants peuvent être sources d'odeurs. Les cuisines des restaurants seront équipées de filtres pour éviter la diffusion d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations pourront être générées en phase chantier, mais seront toutefois limitées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les enseignes en façade engendreront des émissions lumineuses mais l'éclairage respectera les horaires d'extinction réglementaire.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'air vicié généré par l'activité tertiaire sera traité via des filtres avant rejet vers l'extérieur. Les véhicules qui fréquenteront le centre participeront aux rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'augmentera pas l'imperméabilisation du site. La gestion des eaux pluviales du site restera inchangé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les déchets de construction seront triés puis acheminés vers les filières adaptées. En phase exploitation, la gestion des déchets d'activité sera cohérente avec les filières de traitement et de valorisation existantes.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction se situe dans le périmètre de la ZAC du Mas de Vignoles. Cette ZAC a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale (étude d'impact) tout comme la construction initiale du Centre Commercial. L'aménagement prévu n'est qu'une extension d'un site déjà existant. La construction ne créera pas d'activité nouvelle, elle ne fera que conforter l'activité existante. La concrétisation de l'ambition environnementale dans l'extension du centre commercial de Nîmes Cap Costières se traduit par un objectif de certification BREEAM International 2016, initiée dès la phase de conception. S'ajoute à cela une charte de chantier vert permettant de garantir une réduction des impacts éventuels induits. D'autre part, le centre existant est déjà certifié BREEAM IN USE VERY GOOD et OUTSTANDING, ce qui récompense les efforts réalisés lors de son exploitation. Pour toutes ces raisons, il ne nous apparaît pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact propre.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à SAINT-ETIENNE

le 27/09/2017

Signature

**L'Immobilier**  
GRUPÉ CASSE  
1 Cours Antoine Guichard - 42008 SAINT-ETIENNE CEDEX 4  
RCS Saint-Etienne 425 269 856

**MERCOURIS**  
148, rue de l'Université  
RCS PARIS 424 064 707

*[Signature]*  
SPV PV7

